

Commission ECB du CNPN du 19 juin 2023

AVIS du CNPN sur le Bilan de la Stratégie Nationale en faveur du Grand Tétrás (2012-2022)

Remarques générales

Le CNPN souligne la qualité du document d'évaluation de la Stratégie Nationale en faveur du Grand tétras (2012-2022). Le document est facile à lire, complet et relativement concis. Il analyse avec franchise et réalisme la situation de l'oiseau, la multiplicité des actions menées et les multiples interrogations que l'état des populations du Grand tétras suscitent. Il souligne aussi la complexité qu'il y a à traiter à l'échelle nationale du cas d'une espèce dont les populations sont fragmentées en trois ensembles séparés évoluant dans des contextes socio-écologiques et climatiques relativement différents.

Le CNPN note que le document ayant été rédigé par les acteurs du PNA n'est pas exempt d'une certaine subjectivité, notamment en matière d'évaluation de l'efficacité des actions.

L'échec de la réintroduction de l'oiseau dans les Cévennes est rappelé et doit être gardé en mémoire et explicité avant la réalisation éventuelle de nouvelles opérations similaires.

En résumé, le CNPN retient que les populations de Grand tétras sont en décroissance numérique très marquée dans les Vosges (- 38%), en régression sensible dans le massif du Jura (-18%) – avec une diminution forte des aires de répartition dans ces deux massifs – et en diminution dans les Pyrénées (-12%) en dépit d'efforts significatifs, et relativement coûteux – près de 13 millions d'euros dépensés -, réalisés par de multiples acteurs en vue de protéger l'espèce et ses habitats, via des actions considérées globalement comme pertinentes.

Le tableau récapitulatif 3.1 illustre bien cette situation et le contraste entre évaluation de l'efficacité des actions et estimation de la pertinence de celles-ci.

Remarques détaillées

1.1. Contexte

Page 3. Le terme *prédation* apparaît ici comme une simplification : A la place de la prédation, qui est une interaction biologique naturelle et indispensable au bon fonctionnement d'un réseau trophique, on devrait plutôt évoquer les déséquilibres entraînés sur les chaînes trophiques par les causes évoquées juste avant (fragmentation de l'habitat, déséquilibres sylvo-cynégétiques, et sans doute d'autres plus difficiles à percevoir), qui ont des répercussions sur toute la chaîne trophique dans laquelle se tient le Grand tétras (liens entre myrtilles, communautés d'insectes liées, pullulations de micromammifères en lien avec les méso-prédateurs). **Dire que la prédation est une cause de déclin semble donc être un raccourci qui peut mener à l'idée d'un besoin de régulation, qui pourrait au contraire accentuer les déséquilibres dans cette chaîne trophique.**

3.2. Objectif 1

3.2.1.

Page 10. « *la régression s'appliquant dans un gradient ouest est, suivant notamment la montée en altitude du massif.* ». Ce commentaire, relatif au massif du Jura, est d'une grande importance. Nous y reviendrons dans les remarques conclusives.

Page 11. « *Les auteurs soulignent qu'il existe une forte probabilité d'extinction à brève échéance en l'absence de renforcement. La survie des adultes étant relativement élevée, il semblerait que ce soit le faible recrutement de nouveaux individus lié à la baisse de la diversité génétique qui soit à l'origine de ce déclin.* ». Le commentaire de la première phrase apparaît trop simpliste, car, comme l'ont souligné les avis du CSRPN GE et du CNPN, un simple renforcement, non accompagné d'une analyse actualisée du potentiel de survie de l'espèce face au changement climatique et d'une réduction drastique des pressions anthropiques, n'assurera pas le maintien de la population vosgienne. Le commentaire sur la baisse de la diversité génétique doit être étayé par des données scientifiques actualisées, les espèces répondant différemment à ce type de phénomène et, à l'évidence, d'autres facteurs doivent être pris en compte en amont et non en aval d'une opération de renforcement.

Page 12. « *compléter une éventuelle opération de renforcement* ». C'est notamment là que l'avis du CSRPN du Grand Est apporte un éclairage différent. Il convient d'envisager les choses dans l'autre sens, comme le préconise d'ailleurs l'UICN : travailler en premier lieu sur les facteurs potentiels de déclin et garantir un contexte favorable à l'espèce, processus qui prendrait sans doute plusieurs années, avant de se lancer dans un projet de renforcement coûteux et ayant une forte probabilité d'échouer. Cependant, compte-tenu des effets d'entraînement positifs des opérations de réintroduction ou de renforcement, notamment pour la préservation de la qualité des habitats de l'espèce considérée ou pour la préservation des individus, il pourrait être pertinent de justifier les efforts de préservation et tranquillité de l'habitat du Grand tétras par la perspective à terme d'une opération de renforcement.

Page 12. « *Sans projet de renforcement...* ». A l'inverse, sans la mise en place d'un programme ambitieux de restauration des fonctionnalités écologiques s'inscrivant dans une réflexion à moyen terme, le massif n'apparaît plus favorable pour le maintien d'une population viable de Grand tétras qu'elle soit ou non issue de translocations.

Page 14. « *La question du renforcement (ou de la réintroduction) de population de Grand tétras à l'échelle nationale devra probablement être rediscuté, approfondi et étayé plus précisément lors de l'élaboration de la prochaine SNGT.* ». Effectivement, l'échec de la réintroduction dans les Cévennes, les critiques formulées par le CSRPN GE et le CNPN sur le projet vosgien et les questions actuellement posées dans le Jura militent pour une approche prudente et étayée de telles opérations, dans le cadre d'une animation nationale plus soutenue.

3.3. Objectif 2

3.3.1.

Page 15 et 16. Concernant la "cartographie des populations" (2.1) et l'"évaluation de la qualité de l'habitat" (2.4), effectivement, une standardisation apparaît nécessaire entre les massifs, sachant que les deux actions sont très liées. Des outils biostatistiques existent pour construire des modèles de distribution et de qualité de l'habitat, intégrant à la fois les biais de pressions d'échantillonnage et exploitant au mieux les données disponibles (données cartographiques sur l'habitat, données issues des suivis de terrain, scénarios / données climatiques). Il y aurait ici un contact à établir avec des chercheurs spécialisés sur ces sujets. L'apport du LiDAR indiqué plus bas pourrait être important mais il doit être vu de manière complémentaire avec d'autres "variables" décrivant l'habitat de l'espèce. Il semble difficile de tout prendre en compte sans passer par des approches multifactorielles et intégrant les échelles multiples des relations espèce-habitat (en somme un sujet complexe qui semble difficile à traiter sans faire appel à des compétences d'écologues spécialisés sur ces questions).

3.3.2.

Page 17. « *L'habitat de reproduction pyrénéen de l'espèce est souvent situé en lisière supérieure des forêts et dans les limites basses des estives.* ». Ce constat vient renforcer le caractère montagnard des populations françaises et donc leur sensibilité potentielle aux effets du changement climatique (voir d'ailleurs la remarque sur le sujet page 18, à propos du Jura).

3.3.4.

Page 21. Protection des zones à enjeu pour l'espèce qui, il faut le souligner, n'est déjà pas suffisamment assurée aujourd'hui, faute de moyens, alors que toutes les pressions citées augmentent.

3.4. Objectif 3

3.4.1.

Page 22. Après le constat objectif concernant les Vosges, la phrase « *Enfin, face aux changements climatiques et comme c'est le cas pour tous les massifs montagneux, les politiques publiques favorisant le développement du tourisme 4 saisons se retrouvent parfois en contradiction avec les enjeux de protection de la biodiversité.* » devrait être mise en gras car elle illustre l'un des problèmes de fond sur le massif des Vosges (l'extension au Jura et aux Pyrénées est certainement pertinente) : les visions politiques d'un développement économique s'appuyant sur le patrimoine naturel ("tourisme vert", "activités de nature") sont trop souvent en contradiction avec une préservation à moyen-long terme de ce même patrimoine, menacé par une trop forte fréquentation.

Page 22. Programme « *Quiétude Attitude, sauvagement responsable* ». Cette action sur la quiétude mise principalement sur la communication/ sensibilisation, ce qui est une bonne chose évidemment, mais dans les faits, la quiétude est malheureusement peu respectée (intrusions fréquentes et multiformes dans les zones les plus sensibles, cf. page 24). Ce qui montre qu'à ce niveau de fréquentation et dans le contexte du massif (vosgien), la prévention seule reste insuffisante et que des moyens beaucoup plus importants devraient être alloués à la surveillance et à la répression, et ce pas uniquement dans les aires protégées comme cela est mentionné plus haut.

Page 24. La phrase « *Pour les Vosges, une logique partenariale de coopération entre acteurs du tourisme et de la protection de la biodiversité...sur le massif.* » devrait figurer en gras en soulignant que la situation que cet impératif devra à termes s'étendre aux deux autres aires de présence de l'espèce.

3.4.2.

Page 25. « *mesures passives de type obstruction* ». Est-ce que cela a été démontré via une étude ou une enquête ? Sinon, comment peut-on l'affirmer ainsi ?

3.4.3.

Page 26. Le constat sur la situation vosgienne est lucide. On notera que, dans les Vosges, l'agrainage reste autorisé sur le versant alsacien et à proximité des aires protégées.

Page 26. Le retour du Loup et son accompagnement mériteraient d'être mis davantage en avant vis-à-vis de la problématique du déséquilibre sylvo-cynégétique (tout comme celui du Lynx), mais aussi par rapport à leur rôle dans les réseaux trophiques et vis-à-vis des méso-prédateurs.

Page 27. La phrase relative à la valorisation de la venaison et à la sensibilisation à l'acceptabilité sociale de l'action de chasse peut surprendre. Pourquoi ne pas mettre en avant la sensibilisation à l'acceptabilité sociale du retour des grands prédateurs ? Des publications ont montré l'importance de la présence du Loup et du Lynx sur le contrôle de l'abondance des méso-prédateurs et la réduction de leur impact sur la démographie des tétraonidés justement !

La "gestion cynégétique" devrait intégrer ces enjeux liés au retour des grands prédateurs avant d'envisager d'agir sur les populations de méso-prédateurs qui ont aussi un rôle clé à jouer dans l'écosystème (vis-à-vis d'autres espèces que le Grand tétras !).

3.4.5.

Page 28 et 29. Les constats faits pour les trois régions sont intéressants et peuvent inquiéter en matière de mortalité et de fragmentation. L'inquiétude par rapport aux conséquences de la loi sur l'accélération du développement des ENR sur l'occupation des territoires peut être partagée.

3.4.6.

Page 30. Peut-être devrait-on évaluer l'atteinte de l'objectif "communication / sensibilisation" non pas uniquement par rapport au nombre d'actions réalisées pour sensibiliser le public, mais aussi et surtout par rapport aux répercussions qu'elles peuvent avoir eu, ou non, sur l'amélioration de la quiétude "réelle" de l'espèce dans le massif ?

Remarques sur la synthèse des perspectives d'amélioration (partie 5)d

Le CNPN est globalement d'accord avec les constats et les différentes suggestions formulées dans cette partie.

Page 37. C'est bien la pertinence d'une translocation qu'il faut étudier avec une approche scientifique et non uniquement la "faisabilité technique" telle que traitée dans le "rapport de faisabilité" qui ne justifie pas scientifiquement l'intérêt d'une telle opération, au moins sur le massif des Vosges. A ce niveau, la liste des dernières connaissances acquises doit impérativement inclure les modèles prévisionnels de changement climatique dans leur déclinaison selon les régions françaises.

Page 38. Les programmes sur la fréquentation anthropique concernent la sensibilisation, mais nous n'avons eu, à notre connaissance aucun retour / aucun indicateur, sur leur efficacité sur la quiétude des animaux, alors que c'est là l'objectif.

Page 38. « *La collaboration avec le réseau des professionnels du tourisme* ». Il y a nécessité et urgence à accorder les projets politiques de développement touristique 4 saisons et autres projets autour des « activités de nature » actuellement à l'étude, par exemple sur le massif des Vosges, avec des enjeux écologiques. Actuellement, ces enjeux ne sont pas assez considérés en amont des réflexions.

Remarques conclusives du CNPN :

Les auteurs de l'évaluation sont clairs : « *Il convient aujourd'hui d'être honnête et d'affirmer que les résultats n'ont pas toujours été à la hauteur des enjeux : l'objectif à court terme de la stratégie, qui visait la stabilisation des populations sur l'ensemble des massifs n'a pas été atteint.* ».

Au terme de cette stratégie nationale en faveur du Grand tétras, ce constat est à la fois lucide et lourd de questionnements.

Dans la perspective de la mise en place d'un prochain « PNA grand tétras », le CNPN recommande :

1) Que les propositions d'actions futures prennent pleinement en compte l'impact du changement climatique actuel et à venir :

- a) L'espèce, qualifiée ici de boréo-alpine, et « *habitant les forêts claires des étages montagnards et subalpins (entre 700 m et 2300 m d'altitude)* » se retrouve, en particulier dans les Vosges et, dans une moindre mesure, dans le massif du Jura, face aux effets croissants et marqués du changement climatique. Cette dimension environnementale majeure, dont l'importance est soulignée tant par le GIEC que par l'IPBES, est citée à plusieurs reprises dans le texte, mais mériterait d'être plus largement prise en compte dans le prochain plan. En effet, même si l'érosion des populations du Grand tétras est, pour partie, d'origine multifactorielle, les changements climatiques attendus dans le Grand Est, par leurs effets directs ou en cascade, vont très probablement influencer de façon croissante sur la répartition spatiale et le fonctionnement des populations de l'espèce, d'autant que celle-ci ne sera pas en mesure de monter en altitude dans ces deux massifs de montagnes de moyenne altitude. Le CNPN souhaite que l'analyse des données climatiques et de dynamique de disparition des populations de basse et moyenne altitude guide la rédaction du futur plan. La dimension climatique devra ainsi être prise en compte.
- b) Le futur PNA devra évaluer l'impact (positif et négatif) des servitudes de défense des forêts contre l'incendie qui seront mises en place dans les 3 massifs (Vosges, Jura, Pyrénées).
- c) Les PNA sont ciblés sur des espèces en danger, mais le cas du Grand tétras souligne combien il est difficile, dans un contexte d'anthropisation croissant et de changement climatique, de tenter de sauvegarder l'habitat particulier d'une espèce qui, en plus d'être très sensible aux activités humaines (dérangements), se retrouve en interaction écologique avec d'autres espèces, notamment prédatrices. Le CNPN souhaite que le nouveau PNA soit plus intégrateur/holistique, permettant ainsi de privilégier la sauvegarde et la libre évolution d'habitats génériques de moyenne montagne, susceptibles d'héberger dans une perspective dynamique non pas une, mais des communautés d'espèces animales et végétales.

2) Que les propositions d'actions futures prennent pleinement en compte l'évolution de la fréquentation des massifs :

Que l'on persiste dans une perspective de sauvegarde ciblée du Grand tétras, en priorité dans les Vosges ou le massif du Jura, ou que l'on privilégie d'autres formes de plans d'action nationaux destinés à sauvegarder des habitats montagnards ou la faune emblématique des forêts d'altitude, la question de la régulation et donc de la limitation de la sur-fréquentation humaine des zones de montagne doit faire l'objet d'une véritable stratégie ciblant en priorité les aires protégées, sans toutefois négliger les zones situées à leur périphérie. La situation vosgienne est malheureusement emblématique à cet égard avec des chiffres de l'ordre de quatre millions de visiteurs annuels. La situation du Jura se dégrade aussi sur ce plan. Les efforts faits et les moyens mobilisés ne sont pas à la hauteur de la situation et des enjeux en matière de sauvegarde de la biodiversité, d'autant que l'on assiste à une forme de fuite en avant de certains acteurs locaux qui proposent constamment de nouvelles activités de loisir. S'il n'est pas possible de les freiner dans les zones non protégées, ces activités doivent être interdites dans les aires protégées, APPB, RNN et RNR en particulier. Le futur PNA devra proposer des moyens de régulation d'accès aux aires protégées et au développement des missions de police de l'environnement bien au-delà des missions actuelles.

- 3) **Que les projets de renforcement de population** soit accompagné d'une analyse actualisée du potentiel de survie de l'espèce face au changement climatique et d'une réduction drastique des pressions anthropiques. Comme le préconise l'UICN, avant le lancement de ces opérations, il conviendra de garantir un contexte favorable à l'espèce.
- 4) **Que le retour du Loup** et son accompagnement soit mis en avant vis-à-vis de la problématique du déséquilibre sylvo-cynégétique (tout comme celui du Lynx), mais aussi par rapport à leur rôle dans les réseaux trophiques et vis-à-vis des méso-prédateurs.
- 5) **Que le Grand Tétras soit inscrit sur la liste des espèces protégées dans toute son aire de répartition nationale.** Cet objectif de classement ne devra toutefois pas retarder la mise en place d'un nouveau PNA, mais permettra d'envisager la construction d'un programme de conservation (financement type LIFE) à l'échelle européenne (Espagne...).
- 6) **En matière de gouvernance**, le CNPN recommande
 - que les collectivités puissent être parties prenantes et associées à son élaboration dès la rédaction du plan.
 - que la protection de l'espèce puisse figurer dans les plans de développement territoriaux. Cette approche vise à réduire le développement croissant des activités sportives (type trail) qui impactent fortement les aires de répartition de l'espèce.
 - que les associations nationales de protection de la nature puissent être associées à la gouvernance du PNA.
- 7) En matière d'animation, le CNPN recommande la mise en place d'une animation nationale par un poste dédié qui permettrait une meilleure cohérence scientifique et d'actions entre les différents massifs, notamment sur des thèmes communs tels que la génétique, le renforcement, etc... Cette animation nationale qui s'appuierait sur les animateurs locaux permettrait, en outre, de faire le lien avec les massifs étrangers, le montage de programmes nationaux et, plus globalement, de mutualiser les ressources.

Le CNPN émet un avis favorable à l'unanimité pour ce bilan, en souhaitant que les remarques ci-dessus soient prises en compte dans la préparation du prochain plan d'action.

Le Président de la Commission ECB du CNPN



Nyls de PRACONTAL